

RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Grenoble, le 31 août 2017

Christophe CLANCHÉ  
Délégué académique à la formation  
Rectorat de Grenoble

A

Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie,  
directeurs académiques des services de l'Education  
nationale

Mesdames et messieurs les chefs  
d'établissement

**Objet :** Inscription aux modules de formation d'initiative nationale (MIN)

**Rectorat**

**FTLV**

Réf N° 2017/CC/DC/245

Affaire suivie par  
Laurence DEYRIS

Téléphone  
04 76 74 71 27

Mél :laurence.deyris  
@ac-grenoble.fr

Adresse postale :  
7, place Bir-Hakeim  
CS 81 065 - 38021  
Grenoble cedex 1

Adresse des bureaux  
33, cours Jean Jaurès  
38000 Grenoble

**Référence :** Décret n° 2017-169 du 10 février 2017

Circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017, publiée au BOEN n°27 du 24 Août 2017

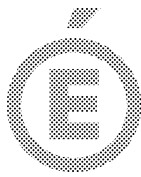
Au regard du décret susnommé, des **modules de formation d'initiative nationale (MIN)** sont mis en place.

Ils ont vocation à développer ou à approfondir les compétences des enseignants titulaires du premier et du second degré pour la prise en charge d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers.

Ces modules sont regroupés en 20 thématiques :

- Scolarisation des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives
- Scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles envahissants du développement
- Scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles du comportement
- Scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles des apprentissages
- Handicap rare, développement des coopérations entre enseignants et professionnels du secteur médico-social
- Scolarisation des élèves intellectuellement précoces
- Formation des enseignants référents
- Formation des formateurs AVS
- Conduite de projet inclusif en Segpa
- Les apports de la recherche sur les apprentissages
- Outils numériques pour les élèves à besoins éducatifs particuliers
- Pré-Cappei
- Scolarisation et migration
- Inclusion scolaire
- Initiation à la langue des signes française
- Perfectionnement en langue des signes française
- Enseigner la langue des signes française et en langue des signes française
- Apprentissage du LPC
- Préparation de l'épreuve 1 du Cappei
- Préparation de l'épreuve 3 du Cappei

Les intitulés et contenus des modules pour l'année 2017/2018 font l'objet d'une circulaire publiée au BOEN n°27 du 24 août 2017. Ces informations sont également consultables sur le site de la FTLV, <http://www.ac-grenoble.fr> rubrique : formation, formation des personnels, FTLV, Espaces, Participant à un stage, Personnels enseignants, COP et CPE, Offre de formation continue, ASH-MIN.



2/2

La fiche de candidature ci-jointe est à compléter par les personnels intéressés et doit parvenir à [ce.ftlv@ac-grenoble.fr](mailto:ce.ftlv@ac-grenoble.fr) avant le mercredi 20 septembre 2017, munie de l'avis du chef d'établissement (ou de celui du IA-DASEN pour les personnels du premier degré).

Un classement des choix n'étant pas techniquement envisageable, les candidatures ne peuvent concerner qu'un seul module.

Si ces personnes sont retenues, elles seront convoquées par la division de la formation du Rectorat sous votre couvert (procédure habituelle) pour les personnels du 2nd degré, ou par les services de formation des Directions des Services Départementaux de l'Education Nationale pour les personnels du 1er degré.

Très cordialement,

Le délégué académique à la formation

Christophe Clanché